Conseil municipal

Procès-Verbal n°3
Séance extraordinaire du lundi 17 avril 2019 à 19h00

Nombre de conseillers présents ou représentés en début de séance : 26 dont 6 pouvoirs

Président : M. Bernard DEJEAN

Présents : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, M. Jean-Luc HYVERT, Mme Geneviève BENSIAM, M. Jean SKWIERCZYNSKI, Mme Michelle VAUQUOIS.
M. Pierre DIAMANTIDIS, M. Guy MOLLARD, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Robert CHAPELLE, M. Jean-Luc RUIZ, Mme Annie EL ASSAD-GAUDRY, M. Xavier CHAMPAGNON, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, M. Jean ATLAN.
M. Guy GAMONET, M. Roger OLIVERO.

Absents excusés :
M. Guillaume SOUY .....**pouvoir à** ....Mme Françoise PERRIN
Mme Véronique GAZAN.....**pouvoir à** ....Mme Virginie RYON
Mme A. BOISSET-LEMERY....**pouvoir à**.....M. Pierre DIAMANTIDIS
M. Gilles MAJEUR.....**pouvoir à** ....M. Bernard DEJEAN
Mme Françoise TOUFAILI.....**pouvoir à** ....Mme A. EL ASSAD-GAUDRY
Mme Florence MARTIN.....**pouvoir à** ....M. Guy GAMONET
Mme Catherine MORAND-BARON, M. Didier FABRE, Mme Véronique MUZIO.

<u>Ordre du jour</u> **Pages**

- Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire 3
- Marché de travaux - Réhabilitation de l'Espace Monts d'Or – Attribution du lot 1 Curage - Désamiantage ..... 3 et 4
- Informations diverses ne donnant lieu ni à vote, ni à débat ..... 4 et 5
- Questions orales 5

I – Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire du secrétaire de séance

Rapporteur : Bernard DEJEAN

Virginie RYON est désignée secrétaire de séance.

Bénédicte MOATE, Directrice du Pôle des moyens généraux, est désignée auxiliaire du secrétaire de séance.

II – Marché de travaux – Réhabilitation de l'Espace Monts d'Or – Attribution du lot 1 Curage - Désamiantage

Rapporteur : Marc BUTTY

L'Espace Monts d'Or, salle polyvalente inaugurée le 3 avril 1993, ne répond plus aux exigences fonctionnelles attendues. Aussi, la municipalité a souhaité engager des travaux de réhabilitation pour améliorer le confort thermique et acoustique de cette salle.

Un assistant à maitrise d'ouvrage (VOXOA) et une équipe d'architecte et maitrise d'œuvre ont été recrutés à cet effet.

La consultation pour les travaux est programmée en deux temps pour optimiser les délais : une première consultation a été lancée pour la préparation du chantier : il s'agit du lot 1 : Curage-Désamiantage.

Une seconde consultation est en cours en ce moment pour les autres lots de ce marché. Les propositions d'attributions de ces autres lots seront présentées au prochain conseil municipal qui aura lieu le 13 mai 2019.

Concernant le lot n° 1 : Le 8 février 2019, un avis d'appel à la concurrence n° 610496 a été publié sur le profil acheteur e-marchespublics.com et dans le journal des annonces légales (JAL), pour un marché de travaux Curage-désamiantage dans le cadre de la réhabilitation de l'Espace Monts d'Or.

Aucune offre n'a été réceptionnée à la date limite de remise des plis fixée au 1ier mars 2019 à 12 heures.
Ce marché étant infructueux, une nouvelle consultation a immédiatement été relancée.
Grâce aux stipulations de l'article 30-1-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, lorsque qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits par la consultation, l'acheteur public dispose de la possibilité de poursuivre la procédure par la mise en œuvre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le 8 mars 2019, plusieurs entreprises ont donc été reconsultées via le profil acheteur e-marchespublics.com (procédure : 616584), les invitant à répondre de manière dématérialisée aux travaux préparatoires de curage et de désamiantage de l'Espace Monts d'Or. La date de remise des offres était fixée au 25 mars 2019 à 12 h 00.

A l'issue de cette date, trois offres ont été présentées. Après ouverture des plis, deux offres sur trois sont apparues recevables. Après analyse technique et financière de ces deux offres,

l'équipe de maitrise d'œuvre a proposé de retenir l'entreprise CEDDIA pour un montant hors taxe de 98 572,50 €.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres établie selon les critères définis conformément au règlement de la consultation,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 avril 2014 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, en application de l'article L.2122-22 al 4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019 voté le 18 mars 2019,

Considérant la nécessité de démarrer au plus tôt ce chantier de réhabilitation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le choix pour le lot 1 du marché de travaux de l'entreprise CEDDIA pour un montant total de 98 572,50 € HT,
- autorise le Maire à signer le marché pour ce lot n° 1,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2313.

III – Informations diverses

Rapporteur : Bernard DEJEAN

<u>Don pour la reconstruction de la Cathédrale Notre Dame</u>

Bernard DEJEAN rappelle les faits survenus le 15 avril à la cathédrale Notre Dame de Paris et interroge les membres du conseil municipal sur le versement d'une subvention exceptionnelle.

L'assemblée n'est pas opposée à cette proposition.

Bernard DEJEAN souhaite réfléchir au montant.

Jean-Luc HYVERT propose de se saisir de l'enveloppe de subventions non affectée prévue au BP.

Le maire considère que c'est une subvention exceptionnelle.

Guy GAMONET propose de verser 3 000 €, comme ce fut le cas lors des inondations des communes antillaises lors du passage de l'ouragan IRMA en 2017.

Jean SKWIERCZYNKSKI suggère de verser 1 € par habitant, soit environ 5 600 €.

François PERRIN considère que ce montant est trop élevé.

Bernard DEJEAN se demande si une autre commune proche de Champagne a versé une subvention.

Josette DUCREUX indique que Saint Cyr au Mont d'Or envisage de verser 1 000 €.

Bernard DEJEAN souhaite que le montant soit plus important et propose de verser 4 000 €. Il propose de faire rapidement un tour de table pour recueillir l'avis de chacun : 3 conseillers souhaitent verser 3 000 €, 3 autres suggèrent de verser 5 600 € et tous les autres optent pour le versement de 4 000 €. Une délibération sera donc présentée lors du conseil municipal du 13 mai prochain.

XIII – Questions orales

Rapporteur : Bernard DEJEAN

Aucune question orale n'a été reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.